

**Le 7 mars 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.**

Présents : Mesdames, CHAAR, DELON, EON, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY-TAHRAOUI, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RESTA, STEPHAN.

Messieurs CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame BELLINI ayant donné pouvoir à Monsieur NOEL  
Madame RENUCCI ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL  
Monsieur AFFRE ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER  
Monsieur CEREUIL ayant donné pouvoir à Madame RESTA  
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON  
Monsieur ROMERO ayant donné pouvoir à Madame EON  
Monsieur BOUDJEMAI  
Monsieur ROYER

Secrétaire de séance : Monsieur JACOB

---

*Déclarations de Madame le Maire concernant l'Ukraine*

*« Monsieur l'Ambassadeur de Russie,*

*Elue du peuple dans ma commune de Magny le Hongre, 9300 habitants, je souhaite solennellement vous faire savoir, au nom de l'ensemble de mes concitoyens, ma totale opposition à l'invasion de l'Ukraine par les troupes de votre pays.*

*L'Ukraine est un pays indépendant dont nous partageons les valeurs démocratiques. Toute atteinte à son intégrité territoriale est inacceptable pour toute personne désireuse de promouvoir le respect dû à toute nation libre.*

*Aussi je vous remercie de bien vouloir transmettre aux autorités de votre pays ma demande expresse, au nom des citoyens français que je représente, de mettre fin sans délai à l'agression à laquelle il se livre.*

*Au nom des droits de l'homme et avec les salutations de la démocratie française.*

*Monsieur l'Ambassadeur d'Ukraine*

*Moi, Véronique FLAMENT-BJARSTAL, représentante élue du peuple de ma commune de Magny le Hongre, 9300 habitants, je suis très soucieuse du respect de l'indépendance et des valeurs démocratiques que l'Ukraine et la France partagent.*

*Je dénonce avec vigueur l'agression dont votre pays est victime et je vous remercie de transmettre mon message au peuple ukrainien qui vit des heures tragiques.*

*Sachez que ma commune et ses habitants se mobilisent pour organiser des collectes d'urgence et des actions de solidarité à l'égard de votre pays.*

*Avec toute mon admiration pour les actes de combat et de résistance menés par votre peuple.*

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point numéro 10 : « Autorisation de signature de conventions avec des partenaires pour les Magnytudes »

*Pas d'objections*

**1. Compte-rendu sommaire du conseil municipal du 24 janvier 2022**

*Adopté à l'unanimité*

**2. Affectation anticipée du résultat 2021**

*Les points 2 à 5 sont présentés par Madame HENRY*

En l'absence du vote du compte administratif et du compte de gestion, il est possible de faire une estimation du résultat et de procéder à une affectation dans le budget primitif en préparation.

Lors du vote des documents cités précédemment, si un écart était constaté sur le résultat, un ajustement budgétaire du nouveau budget serait à réaliser.

Pour la préparation du BP 2022, l'estimation du résultat de clôture est un excédent de 2 193 058.34 € en fonctionnement.

Sur la section investissement, l'excédent est de 2 389 394.10 €.

Il est proposé de faire un report, en ligne 002, du résultat de fonctionnement et en ligne 001 du résultat d'investissement.

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Recettes	10 555 488.24	1 509 111.65
Dépenses	10 220 481.40	1 853 616.10
Résultat brut	335 006.84	-344 504.45
Report résultats antérieurs	1 858 601.34	2 733 898.55
<b>Résultat de clôture (a)</b>	<b>2 193 058.34</b>	<b>2 389 394.10</b>
<i>Pour information Restes à Réaliser Recettes</i>		0
<i>Pour information Restes à Réaliser Dépenses</i>		-275 341.49
<b><i>Pour information Solde des Restes à Réaliser (b)</i></b>		<b>-275 341.49</b>
<b><i>Résultat après intégration des Restes à Réaliser (a) + (b)</i></b>	<b>2 193 058.34</b>	<b>2 114 052.61</b>

**3. Fiscalité directe – vote des taux**

La date limite de vote des budgets et des taux locaux est fixée au 15 avril. La notification de ces délibérations aux services fiscaux doit intervenir pour le 15 avril au plus tard en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année.

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du code général des impôts, confirmée par le Conseil d'État (CE, 3 décembre 1999, n°168408, Phelouzat) qui a considéré que n'ayant pas fait l'objet d'une délibération distincte de celle approuvant le budget prévisionnel, l'ensemble des dispositions fiscales transmises par le maire devait être annulé.

L'état de notification n°1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales est prérempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2021 des taxes directes locales.

A ce jour les bases définitives n'ont pas été communiquées

Il est proposé de travailler sur la prévision suivante et de maintenir les taux de l'année précédente :

		+ 3,5%		CoCo corrigé : 0,945653
DETAIL COMPTE 73111 - FDL	BASE NOTIFIEE 2021	BASE PREVI 2022	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
TAXE D'HABITATION	250 238,00	258 996,33	16,19%	41 931,51
TAXE FONCIERE BATIE	9 681 504,00	10 020 356,64	55,09%	5 220 207,38
TAXE FONCIERE NON BATIE	36 632,00	37 914,12	57,43%	21 774,08
<b>TOTAL FDL</b>	<b>9 968 374,00</b>	<b>10 317 267,09</b>		<b>5 283 912,96</b>

**Le produit attendu est de 5 283 912.96 €**

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 55.09 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.43 %**

*Madame le Maire rappelle que l'objectif de la municipalité est d'éviter toute augmentation d'impôts. Elle précise que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, arrêté à 55.09 %, comprend intégralement l'ancienne part départementale de 18 %.*

*Adopté à l'unanimité*

#### **4. Vote du BP 2022**

Monsieur MENIGOZ indique qu'il va s'abstenir sur le vote du budget car le document ne propose pas assez d'économies. Il estime que pour présenter ce budget, on a été obligé de « piocher dans le bas de laine ». Ce budget ne redresse pas la situation des finances de la commune et un déficit est à prévoir en 2026.

Madame HENRY lui répond que le budget présenté ne fait apparaître aucune subvention d'investissement car à ce jour, il n'y a pas de notifications de la part des collectivités ou services qui nous accompagneraient dans le financement. Une fois que ces notifications seront connues, et inscrites par exemple lors d'une décision modificative, la perception du budget sera totalement différente.

Madame FLAMENT précise que les véritables comparaisons ne peuvent se faire qu'entre comptes administratifs de différentes périodes. Le compte administratif comme le compte de gestion présentent la véritable comptabilité de la commune. Le budget demeure un document prévisionnel avec des incertitudes.

Monsieur MENIGOZ fait remarquer qu'en investissement il faudrait réellement investir pour réduire nos différentes factures énergétiques.

Monsieur SCHILLINGER répond que différentes actions sont lancées, comme l'audit de nos bâtiments, afin prioriser des travaux.

Budget primitif 2022 de la Ville :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2022

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 952 027,84	0,00	4 772 760,74	4 772 760,74	4 772 760,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 900 000,00	0,00	6 050 000,00	6 050 000,00	6 050 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
65	Autres charges de gestion courante	645 481,44	0,00	657 480,00	657 480,00	657 480,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>11 497 509,28</b>	<b>0,00</b>	<b>11 630 240,74</b>	<b>11 630 240,74</b>	<b>11 630 240,74</b>
66	Charges financières	50 324,11	0,00	44 926,04	44 926,04	44 926,04
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	7 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>11 604 833,39</b>	<b>0,00</b>	<b>11 692 166,78</b>	<b>11 692 166,78</b>	<b>11 692 166,78</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	887 510,95		850 000,00	850 000,00	850 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>887 510,95</b>		<b>850 000,00</b>	<b>850 000,00</b>	<b>850 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 492 344,34</b>	<b>0,00</b>	<b>12 542 166,78</b>	<b>12 542 166,78</b>	<b>12 542 166,78</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 542 166,78</b>
--	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 188 916,00	0,00	1 011 390,00	1 011 390,00	1 011 390,00
73	Impôts et taxes	8 283 571,00	0,00	8 325 500,00	8 325 500,00	8 325 500,00
74	Dotations et participations	809 540,00	0,00	768 966,00	768 966,00	768 966,00
75	Autres produits de gestion courante	63 900,00	0,00	73 260,00	73 260,00	73 260,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 365 927,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 194 116,00</b>	<b>10 194 116,00</b>	<b>10 194 116,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	140 000,00	0,00	141 500,00	141 500,00	141 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	127 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 632 927,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 342 616,00</b>	<b>10 342 616,00</b>	<b>10 342 616,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	816,00		5 942,60	5 942,60	5 942,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>816,00</b>		<b>5 942,60</b>	<b>5 942,60</b>	<b>5 942,60</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 633 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 348 558,60</b>	<b>10 348 558,60</b>	<b>10 348 558,60</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 193 058,34</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 541 616,94</b>
--	----------------------

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	114 524,42	21 148,56	356 400,00	356 400,00	377 548,56
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 909 777,44	239 190,93	989 952,84	989 952,84	1 229 143,77
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	724 742,97	0,00	1 452 000,00	1 452 000,00	1 452 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 749 044,83</b>	<b>260 339,49</b>	<b>2 798 352,84</b>	<b>2 798 352,84</b>	<b>3 058 692,33</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	379 532,09	0,00	380 732,96	380 732,96	380 732,96
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 002,00	15 002,00	0,00	0,00	15 002,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>394 534,09</b>	<b>15 002,00</b>	<b>380 732,96</b>	<b>380 732,96</b>	<b>395 734,96</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 143 578,92</b>	<b>275 341,49</b>	<b>3 179 085,80</b>	<b>3 179 085,80</b>	<b>3 454 427,29</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	816,00		5 942,60	5 942,60	5 942,60
041	Opérations patrimoniales (4)	15 129,40		2 020 667,96	2 020 667,96	2 020 667,96
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>15 945,40</b>		<b>2 026 610,56</b>	<b>2 026 610,56</b>	<b>2 026 610,56</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 159 524,32</b>	<b>275 341,49</b>	<b>5 205 696,36</b>	<b>5 205 696,36</b>	<b>5 481 037,85</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 481 037,85</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	328 415,04	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>328 415,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	185 070,38	0,00	218 975,79	218 975,79	218 975,79
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>194 570,38</b>	<b>0,00</b>	<b>220 975,79</b>	<b>220 975,79</b>	<b>220 975,79</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>522 985,42</b>	<b>0,00</b>	<b>220 975,79</b>	<b>220 975,79</b>	<b>220 975,79</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	887 510,95		850 000,00	850 000,00	850 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	15 129,40		2 020 667,96	2 020 667,96	2 020 667,96
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>902 640,35</b>		<b>2 870 667,96</b>	<b>2 870 667,96</b>	<b>2 870 667,96</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 425 625,77</b>	<b>0,00</b>	<b>3 091 643,75</b>	<b>3 091 643,75</b>	<b>3 091 643,75</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 389 394,10</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 481 037,85</b>
---	---------------------

Adopté à l'unanimité – 1 abstention de Monsieur MENIGOZ

## 5. Reprise des subventions d'équipement

Les subventions d'investissement reçues doivent être amorties sur la même durée des biens financés.

Constat des subventions d'équipement suivantes perçues en 2021 :

SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION	COMPTE
BONUS ECOLOGIQUE SUR ACHAT DU VEHICULE ELECTRIC PME-2008 FZ-534-VX	5 000,00	1311
REMBOURSEMENT ELECTION URNES 2021	950,00	1311
SPC COMMUNE SUBV CAF LOGICIEL FILOUE	488,00	1311
SUBVENTION / SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE : ACHAT DE VEHICULE ELECTRIQUE POUR LA POLICE MUNICIPALE	8 024,00	1312
SUBVENTION BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE BORNES E REPARATION VELO	2 916,00	1312
PRODUIT DES AMENDES 2019	21 000,00	1332
PRODUIT DES AMENDES 2020	14 000,00	1332
<b>TOTAL SUBVENTION A REPENDRE</b>	<b>60 538,00</b>	

Effectue la reprise comptable de ces subventions à partir de l'exercice 2022 par une recette d'ordre au compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat" et par une dépense d'ordre au comptes 13911, 13912 et 13932. La durée d'amortissement de chacune de ces subventions correspond à la durée d'amortissement du bien subventionné conformément au tableau suivant :

SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION	AMORT	DUREE	FIN	AMORTISSEMENT ANNUEL	2022
BONUS ECOLOGIQUE SUR ACHAT DU VEHICULE ELECTRIC PME-2008 FZ-534-VX	5 000,00	13911	5	2026	1 000,00	1 000,00
REMBOURSEMENT ELECTION URNES 2021	950,00	13911	5	2026	190,00	190,00
SPC COMMUNE SUBV CAF LOGICIEL FILOUE	488,00	13911	2	2023	244,00	244,00
SUBVENTION / SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE : ACHAT DE VEHICULE ELECTRIQUE POUR LA POLICE MUNICIPALE	8 024,00	13912	5	2026	1 604,80	1 604,80
SUBVENTION BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE BORNES E REPARATION VELO	2 916,00	13912	20	2041	145,80	145,80
PRODUIT DES AMENDES 2019	21 000,00	13932	20	2041	1 050,00	1 050,00
PRODUIT DES AMENDES 2020	14 000,00	13932	20	2041	700,00	700,00
<b>TOTAL SUBVENTION A REPENDRE</b>	<b>60 538,00</b>					<b>4 934,60</b>

*Adopté à l'unanimité*

## **6. Demande de subventions au conseil départemental : F.A.C**

*Point présenté par Madame le Maire*

Le conseil Départemental a créé pour les communes de plus de 2000 habitants le Fonds d'aménagement communal (FAC) : un dispositif de soutien technique et financier destiné aux projets de développement et d'aménagement des 132 communes de plus de 2000 habitants que compte le département. D'une durée de trois ans, ce contrat conclu entre la commune et le Département cible des investissements opérationnels et de moyen terme.

Le taux de la subvention peut atteindre jusqu'à 40% d'un projet d'investissement, le montant de l'enveloppe globale étant attribué en fonction de la population :

- 300 000 € pour les communes de 2000 à 4999 habitants ;
- 600 000 € pour les communes de 5000 à 9999 habitants ;
- 1 000 000 € pour les communes de 10 000 habitants et plus.

Ce dispositif est une nouvelle étape de la politique contractuelle pour financer des projets locaux majeurs dans différents domaines : maisons de santé, cantines scolaires, réhabilitation de voirie, équipements sportifs ou culturels, etc. Il s'ajoute ainsi aux Contrat intercommunaux de développement (CID) dédié aux intercommunalités et au Fonds d'équipement ruraux (FER) pour les communes de moins de 2000 habitants.

Les objectifs de cette politique sont multiples : développer les équipements et services publics sur l'ensemble du territoire, dynamiser l'économie locale, renforcer l'attractivité des territoires.

Il est proposé de solliciter le conseil départemental sur notre projet aménagement de centre bourg qui comprend le réaménagement d'une partie de la cour de la ferme Sainte Geneviève, le parvis de l'église, une partie de la rue de l'église, l'ex-maison DUPRE et ses abords.

Les premières estimations de la fiche travaux est de l'ordre de 1 891 800 €/HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter le FAC auprès du Conseil Départemental du 77.

*Adopté à l'unanimité*

## **7. Demande de subvention au titre de la DSIL 2022**

*Point présenté par Madame le Maire*

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2022 POUR LE REPLACEMENT DES LANTERNES D'ÉCLAIRAGE DE LA COMMUNE**

Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Locale (DSIL) auprès de la Préfecture de Seine et Marne à hauteur de 50 480 € dans le cadre du projet de remplacement des lanternes d'éclairage 2022 de la Ville.

*Adopté à l'unanimité*

\*\*\*\*\*

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2022 POUR LE REPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU GROUPE SCOLAIRE ET DU CENTRE DE LOISIRS DES SEMAILLES**

Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Locale (DSIL) auprès de la Préfecture de Seine et Marne à hauteur de 46 827 € dans le cadre du projet de remplacement des éclairages du groupe scolaire et du centre de loisir des Semailles.

*Adopté à l'unanimité*



## 8. Contrat de relance du logement, approbation du dispositif

Point présenté par Monsieur GUERIN

### Contrat de relance du logement dans le cadre du plan France Relance

#### Préambule

Dans le cadre du plan France relance, et pour répondre au besoin de logement des Français, l'Etat accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier.

Ce contrat marque l'engagement des signataires dans l'atteinte d'objectifs ambitieux de production de logements neufs au regard des besoins identifiés dans leur territoire.

Il s'inscrit dans la continuité du pacte pour la relance de la construction durable signé en novembre 2020 par le Ministère du logement et les associations de collectivités, et de l'aide à la relance de la construction durable qui accompagnait les communes dans leur effort de construction sur la période septembre 2020 - août 2021.

Le présent contrat fixe, pour chacune des communes concernées, les objectifs de production de logements compris entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022 et ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable inscrite au Plan France Relance.

Ci-dessous, les enjeux et les éléments de cadrage en vue de l'établissement du contrat :

#### I - Les enjeux des contrats pour le territoire et les communes

##### 1. Les objectifs de production

Un premier recensement établi en lien avec les 10 communes a permis de recenser l'ensemble de la production prévisionnelle et de définir les opérations éligibles considérant les deux critères cumulatifs du plan de relance soit les opérations de plus de 2 logements et d'une densité supérieure à 0,8.

**In fine seules les communes de Chessy, Coupvray, Magny-le Hongre et Serris disposent d'opérations éligibles.**

En conséquence, le contrat à établir entre l'Etat et Val d'Europe Agglomération intègre uniquement les objectifs des 4 communes.

La production totale de ces 4 communes est estimée par les services de l'Etat suite à la proratisation des objectifs du SRHH (Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) à 473 logements.

Le recensement établi sur ces communes met en avant une production potentielle de 796 logements autorisés entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022.

L'atteinte de l'objectif de production indiquée dans le contrat et par commune constitue un critère de vérification pour le versement de l'aide.

**A ce stade et afin de sécuriser l'obtention des aides aux communes tout en restant conforme aux objectifs du SRHH l'objectif de production pour la commune de Magny-le Hongre est de 45 logements qui sont éligibles à l'aide.**

##### 2. Le montant de l'aide :

**Le montant de l'aide versée à la commune de Magny-le Hongre estimé à 67 500 € (après vérification de la réalisation des objectifs et des critères de recevabilité) ne pourra dépasser 10 % du prévisionnel.**

#### II - Autres validations ou positions préalables au contrat :

- Le montant de l'aide est estimé sur la base de 1 500 euros par logement correspondant **uniquement à de la production neuve**. Aucun logement, ouvrant droit à l'aide majorée, issu de la transformation de bureaux ou d'activité en logements n'a été identifié.
- Les modalités de versement : il est proposé **un versement directement aux communes**.
- Les objectifs en logements locatifs sociaux sur les communes SRU :

- La production de logement de ces communes est encadrée par des plans de mixité sociale intégrés au PLUi qui fixent des objectifs de production sociale de 30 % par ZAC.
- La transmission par l'agglomération d'un état des autorisations d'urbanisme au préfet destinée à la vérification des objectifs du contrat.
- Les objectifs à indiquer en termes de calendriers pour la CIL et la CIA sont :
  - la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : installée le 1 juillet 2019 et le 28 janvier 2022
  - **La convention Intercommunale d'Attribution (CIA) : avec un objectif de 2 ans environ soit début 2024.**
- **Le Val d'Europe ne souhaite pas porter au contrat d'autres engagements facultatifs et relatifs à :**
  - l'accélération et la dématérialisation des autorisations d'urbanisme ;
  - à l'optimisation de la densité des opérations ;
  - à la mobilisation du foncier public de l'Etat et des collectivités territoriales, pour contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans le présent contrat ou plus généralement pour contribuer à la production de logements à moyen terme sur les communes concernées
  - à tout autre point d'intérêt pour l'Etat ou les collectivités locales.

Le contrat sera signé par Val d'Europe Agglomération après approbation de son Conseil Communautaire. Ce contrat doit viser les délibérations des 4 communes de Chessy, Coupvray, Magny-le Hongre et Serris qui en acceptent les conditions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dispositif et les conditions prévus dans le contrat de relance du logement.

*Adopté à l'unanimité*

## 9. Décisions du Maire

*Point présenté par Madame le Maire*

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU MAIRE DE L'ANNÉE 2022						
Conseil Municipal du Lundi 7 Mars 2022						
Rubrique	Année	N°	Date	Objet	Montant HT du marché	Observations
Culture	2022	02	19/01/22	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec ANIM'ART pour le concert "Gospel Church"	2 405,00 €	Montant en € TTC Date : 18/12/2021 à 20h30, File 7
Culture	2022	03	03/02/22	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec l'association "PETITS CONCERTS ENTRE AMIS" pour le concert "LES PIERRES NOIRES"	2 150,00 €	Montant en € TTC Date : 19/03/2022 de 20h30 à 21h30, Salle des Fêtes
Culture	2022	04	10/02/22	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec la production "ARTISTIC RECORDS" pour le spectacle "C'EST DANS LA TÊTE" d'Alexandra Pizzagali	4 580,00 €	Montant en € TTC Date : 02/04/2022 de 20h30 à 22h, Salle des Fêtes
Urba-Eco	2022	05	17/02/22	Marché à procédure adaptée conclu avec la société Taphic Communication relatif à la location d'un espace publicitaire sur un véhicule électrique mis à disposition des services techniques municipaux	800,00 €	Montant forfaitaire annuel pour une durée de 3 ans à compter du 8 février 2022

Les élus prennent acte

**10. Divers**

- a. Autorisation de signature de conventions avec des partenaires pour les Magnytudes :

*Point présenté par Monsieur CHOUKROUN*

Dans le cadre du festival Les Magnytudes, la Ville transmet des demandes de partenariat auprès de différents partenaires locaux et privés pour solliciter des contributions financières ou des prêts de matériel. Des conventions de partenariat sont ensuite rédigées pour acter ces participations.

La délibération 2016.28 habilitait l'ancien Maire de Magny le Hongre, M. Jean-Paul BALCOU, à signer des conventions de partenariat dans le cadre des Magnytudes. Il est donc demandé au conseil de prendre une nouvelle délibération pour habilitier Madame le Maire à signer des conventions de partenariat pour toutes les prochaines éditions du festival à venir, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mandat de Madame le Maire

*Adopté à l'unanimité*

Fin 21h12